

## Tableau synoptique des propositions de révision de la constitution

N°	Objet	Article à modifier	Orientation de la modification	Référence point de l'accord / argumentaire
<b>Par rapport aux institutions constitutionnelles</b>				
Président de la République	Article 36 : [...] En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par la Cour Constitutionnelle [...] L'élection du nouveau Président a lieu vingt et un jours au moins et quarante jours au plus après constatation officielle de la vacance ou du caractère définitif de l'empêchement.	passer entre 45 jours et 60 jours		Proposition de la loi de 2000. Expérience des difficultés rencontrées en 2012 renforce cette option
	Article 36 : [...] En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement absolu ou définitif [...] les fonctions du Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée Nationale.	L'augmentation à 2 des autorités prévues pour assurer l'intérim de la présidence de la République en cas de vacance définitive		Proposition de la loi de 2000
Création d'un Senat à travers la transformation du Haut Conseil des Collectivités Territoriales	Article 59 : Le Parlement comprend une chambre unique appelée Assemblée Nationale	Instauration d'un système bicaméral		Titre II Questions politiques et institutionnelles - Chapitre 3 Cadre institutionnel et réorganisation territoriale - Article 6 – Sous-titre « Au national » : réactiver et diligenter le processus de mise en place de la deuxième chambre du Parlement sous la dénomination de Sénat, de Conseil de la Nation ou de toute autre appellation valorisante de sa nature et de son rôle, et en faire une institution dont les missions et la composition favorisent la promotion des objectifs du présent Accord.
	Références (21 citations) au Haut Conseil des Collectivités dans la constitution	Supprimer les références au HCC, qui est remplacé par le Sénat, et revoir au cas par cas à qui (Sénat ou autres) affecter le rôle qu'il tenait		les deux institutions ont vocation à représenter les mêmes acteurs (Collectivités territoriales et maliens de l'extérieur)
	Créer un Titre "Du Sénat"	Définir le Sénat sur la base d'articles similaire à ceux du Titre « De l'Assemblée Nationale »		
		Spécifier sa composition associant élus, représentants des Collectivités Territoriales, des catégories sociales minoritaires en pouvoir.		Article 6 : [...] prendre des mesures dans le sens de l'ouverture du Haut Conseil des Collectivités notamment aux représentants des notabilités traditionnelles, aux femmes et aux jeunes [...]
		Renvoyer à une loi organique la définition des indemnités, des conditions d'éligibilité, du régime des inéligibilités et des incompatibilités		
	TITRE VI : DES RAPPORTS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'ASSEMBLEE NATIONALE	Modifier le Titre : "Des rapports entre le Gouvernement et le Parlement" et insérer le rôle du Sénat		Aborder les conséquences de l'instauration d'un système à deux Chambres

## Tableau synoptique des propositions de révision de la constitution

N°	Objet	Article à modifier	Orientation de la modification	Référence point de l'accord / argumentaire
Création d'une Institution supérieure de contrôle des finances publiques	TITRE VII : DU POUVOIR JUDICIAIRE	Option 1 : Intégrer le cours des comptes dans ce titre comme juridiction supérieure de contrôle des finances publiques de la République	Respecter les engagements du Mali par rapport aux directives de l'UEMOA sur la réforme des finances publiques	
			L'option 2 permet de développer plus facilement un corps d'agents dont les compétences correspondent exactement aux besoins de la cour des comptes.	
	Création d'articles sur les missions de la cours des comptes	Constitutionnaliser les missions de la Cour des Comptes		
Création de deux ordres juridictionnels : administratif et judiciaire	TITRE VIII : DE LA COUR SUPREME TITRE VII : DU POUVOIR JUDICIAIRE	En lieu et place de la Cour Suprême création d'un Conseil D'Etat et d'une Cour de Cassation. Ces deux cours ne sont pas érigées en institution. Elles sont présentées dans le titre « du pouvoir judiciaire »	Proposition de la loi de 2000 Besoin de spécialisation et moyens de réduction des charges (car les nouvelles cours ne sont pas des institutions et remplacent une institution)	
	Références (19 citations) à la cours suprême dans la constitution	Supprimer les références à la cours suprêmes et revoir au cas par cas à laquelle des autres instances judiciaires affecter le rôle qu'elle tenait		
<b>Sur les droits et devoirs des citoyens</b>				
Discrimination positive	Article 2 : tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée	Présenter cette faculté de la façon la plus générale possible à travers le principe de la discrimination positive	Article 16 : « L'Etat s'engage à : [...] favoriser le recrutement dans la fonction publique des collectivités territoriales, dont les effectifs seront majoritairement réservés aux ressortissants des régions du Nord. » Permettre à des catégories de la population de jouir plus facilement de droits auxquels elles n'ont pas un accès effectif	
<b>Sur les Collectivités Territoriales et leurs rapports avec le pouvoir central</b>				
Principe de subsidiarité	TITRE XI : DES TERRITORIALES	Rajouter un article affirmant le principe de subsidiarité	Article 5 – Sous-titre 3 : « Des mesures destinées à assurer une meilleure gouvernance »• « La mise en place d'une architecture institutionnelle fondée sur des Collectivités territoriales [...] »	
Concours des collectivités à l'action de l'Etat	TITRE XI : DES TERRITORIALES	Rajouter un article affirmant le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques publiques notamment la sécurité	Article 5 – Sous-titre 3 : [...] une participation active et significative des populations, en particulier celles du nord à la gestion de la sécurité locale [...]	

## Tableau synoptique des propositions de révision de la constitution

N°	Objet	Article à modifier	Orientation de la modification	Référence point de l'accord / argumentaire
	Assouplissement du principe de non tutelle d'une collectivité sur une autre	TITRE XI : DES TERRITORIALES	Rajouter un article affirmant le rôle prééminent des régions dans les programmes de développement et d'aménagement	Renforcer la cohérence des actions de développement
	Représentation de l'Etat au niveau territorial	TITRE XI : DES TERRITORIALES	Rajouter un article affirmant la fonction de représentant de l'Etat et son rôle dans le contrôle des collectivités territoriales	Article 10 : « L'Etat nomme auprès des collectivités territoriales un Représentant, aux fins de préserver l'intérêt général. A ce titre, il relaie la politique du Gouvernement sur les grands projets et facilite les politiques de développement économique et social et d'aménagement du territoire ». Article 11 : « L'Etat, à travers son Représentant, exerce un contrôle de légalité a posteriori des actes administratifs des collectivités territoriales. »
<b>Concernant la procédure de révision de la Constitution</b>				
	Révision de la Constitution	TITRE XVI : DE LA REVISION	Permettre que dans certains domaines, la révision puisse se faire sans référendum	Proposition de la loi de 2011